RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

A remplir complétement

Nom :	Prénom :
Date de naissance : Adresse postale complète :	Lieu de naissance : N°Département : Pays de naissance :
Nationalité :	**Si de nationalité étrangère :** Nom et prénom du père : Nom et prénom **de naissance** de la mère :
n° tél. portable :	**Adresse e-mail :**
n° Sécurité Sociale :	Adresse (ou ville) de votre caisse de sécurité sociale
Célibataire Pacsé (e) depuis le : Marié (e) depuis le : Votre nom de jeune fille :	Nom et prénom de votre conjoint : Enfants : Noms – Prénoms – Dates de naissance :
Service d'affectation au CH de Troyes à compter du 02 NOV 2026 :	**Etes-vous** : (entourer la réponse) Interne Med. Gé Interne de spé
Nombre de semestres déjà validés au 02 NOV 2026 :	**Etes-vous** : (entourer la réponse) Phase socle Phase d'approfondissement Phase de consolidation
Souhaitez-vous être logé(e) : ☐ OUI ☐ NON **Souhaitez-vous être nourri(e) :** ☐ OUI ☐ NON	Si Docteur Junior ou titulaire une licence de remplacement. Numéro RPPS : Durée de la période de Docteur Junior sur le CHT : 6 mois ou 1 an

Liste des documents à fournir (En PDF uniquement) :



OBLIGATOIRE POUR LA PAIE

1 – Fiche de renseignements administratifs dument remplit.

2 - Photocopie de votre carte d'identité ou de votre passeport.

3 - **R.I.B.**

4 - Photocopie lisible de votre carte vitale ou l'attestation de la Caisse d'Assurance Maladie.

5- Photocopie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité de l'année universitaire.

6 - Certificat médical établi justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude, Si vous ne possédez pas ce certificat, prendre RDV avec le service de la médecine du travail du C.H. de Troyes - Tél : 03 25 49 49 54. Il sera nécessaire de lui fournir une copie du carnet de vaccinations obligatoires ou certificat attestant les vaccinations obligatoires à jour. **Nous sommes conscients que les délais pour obtenir un rendez-vous peuvent parfois être longs. Rassurez-vous, cela n'aura aucun impact sur votre arrivée.**

7 - Extrait de casier judiciaire n° 3 datant de moins de trois mois.

8 - **Si vous êtes logé(e) par le C.H. de Troyes** :
- Attestation d'assurance couvrant les risques locatifs de votre logement à **Troyes : OBLIGATOIRE.** (Cette assurance ne pourra être souscrite qu'une fois la répartition dans les logements réalisée).
- La fiche « INFORMATION LOGEMENT » ci-dessous obligatoirement signée.
- L'autorisation de prélèvement ci-dessous obligatoirement signée.

9 – Charte de laïcité HCS complétée et signée.

10 - Si enfant(s) à charge : photocopie du livret de famille et attestation de l'employeur certifiant que votre conjoint(e) ne perçoit pas le supplément familial.

11 - Si interne de nationalité étrangère :
Photocopie du titre de séjour en cours de validité, de l'autorisation de travail en cours de validité et du passeport en cours de validité.

12 - Si Docteur Junior :
- Autorisation écrite du chef de service pour être posté au poste de sénior rémunéré en garde de sénior.
- Inscription à l'ordre des Docteurs Juniors à fournir des réceptions.

13 - Si titulaire d'une licence de remplacement : justificatif avec le numéro de RPPS.

Dossier à retourner de préférence avant le 12 octobre 2026.
A l'adresse mail : marine.phlippon@hcs-sante.fr

INFORMATION LOGEMENT

Un logement en colocation à « titre gratuit » est disponible pour tous les internes en stage au CHT. **Il est noté « à titre gratuit » car cette prestation reste imposable et soumise à cotisation.** Les internes logés seront redevables de la taxe d'habitation (environ 200 euros par colocataire), redevance qui vous sera adressée directement par le centre des impôts de l'Aube.

Une caution de 300 euros (**prélevée en 1 seule fois**) vous sera demandée à votre arrivée, et rendue après votre départ par le service des finances. (Pour toutes questions relatives aux rendus des cautions et états des lieux : daf-secteur-depenses-cht@hopitauxchampagnesud.onmicrosoft.com et lgerard@troyes-aube-habitat.fr).

Les animaux ne sont pas autorisés dans les logements.

RESERVATION LOGEMENT :

Pour réserver une place dans un logement ou pour tout renseignement concernant le logement, prendre contact le plus rapidement possible par mail à l'adresse : **cht.internat@hcs-sante.fr**

Il convient de lui indiquer si OUI ou NON vous voulez être logé(e). Merci de nous mettre en copie pour la gestion du nombre de logement disponible. Si vous souhaitez être logé(e) avec des personnes en particulier, lui préciser leurs noms et prénoms.

Merci d'être patient pour la réponse. Tous les internes auront une place dans un logement. **Ne pas téléphoner aux affaires médicales,** ce bureau ne gère pas la répartition dans les logements. Les internes chez les praticiens peuvent également bénéficier d'une place.

Une fois la validation de votre affectation dans un logement :

La clef de votre appartement est à prendre au Standard du CHT. Vous y trouverez une enveloppe portant votre nom et l'adresse de votre logement. Les logements se trouvent à 200 mètres environ du centre hospitalier. **Si vous souhaitez arriver avant le premier jour de votre semestre, merci de vous rapprocher directement des internes sortants de votre logement. Un mail avec les coordonnées sera envoyé auparavant.**

Dans votre logement F4, vous aurez à votre disposition une chambre particulière avec un lit de deux personnes. Vous partagerez avec vos colocataires : cuisine, salle de bains, WC. Il convient d'apporter votre linge de toilette, oreillers, couette et draps, éventuellement vaisselle, produits d'entretien, …

Informations pratiques pour l'assurance : L'adresse des logements est 5T ou 5Q avenue des lombards 10 000 TROYES. Il s'agit d'appartements de type 4 entre 73 et 74 m2. (Chambre 10 m2, Cuisine : 8 m2, Entrée : 9 m2, Salle de bain : 5 m2, WC : 1 m2, Buanderie : 4 m2, Séjour : 16 m2.). Concernant les étages, se référer au numéro de l'appartement (ex n°10 : 1er étage, n°22 : 2ème étage, n°35 : 3ème étage…).

Pour toutes questions sur l'ameublement, problèmes techniques du logement, etc : "Technique CAFFET Jeremy" jeremy.caffet@hcs-sante.fr .

Le badge d'accès est à aller chercher au bureau du patrimoine auprès de Madame BABEL, lydie.babel@hcs-sante.fr, bureau M2.

INTERNE(nom/prénom) : ……..

Date et Signature obligatoire, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ».

INFORMATION REPAS CHT

Dans le cadre de la politique de l'établissement et des obligations règlementaires, certains statuts bénéficient de la gratuité du repas :

- Externes
- Internes
- Docteurs juniors
- Stagiaires associés
- FFI
- PACT

La gratuité du repas constitue un avantage en nature, cet avantage est disponible pour tous les internes en stage au CHT. **Tout comme le logement, cette prestation reste cependant imposable et soumise à cotisation.**

Il reste cependant toujours possible aux internes ne souhaitant pas bénéficier de ce droit de régler directement leur repas sur place.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT
SUR SALAIRE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE TROYES

Je, soussigné(e)……

Service : ……

Autorise le centre hospitalier de Troyes à prélever directement sur mon salaire la caution de 300 euros prélevée sur un mois (salaire de décembre 2026) pour la mise à disposition d'un logement à titre gratuit.

Cette caution me sera restituée après l'état des lieux de sortie.

Fait à le

Signature de l'interne